

# L'annulation d'un testament : illustration à travers la succession d'Alain Delon



Annulation d'un testament : la succession d'Alain Delon

La mort d'une personnalité publique, notamment d'un monument du cinéma comme Alain Delon, suscite bien souvent une forte charge émotionnelle et médiatique.

Pour la résolution de vos problèmes relatifs de succession, nos avocats sont disposés à vous aider.

Téléphonnez-nous au : 01 43 37 75 63 ou remplissez le [formulaire](#) en cliquant sur le lien

Mais derrière les hommages et les souvenirs, se cache parfois une réalité bien plus conflictuelle : celle des successions familiales disputées, où les liens du sang se confrontent aux règles du droit civil et aux décisions parfois controversées du défunt.

Depuis le décès d'Alain Delon, survenu le 18 août 2024, ses trois enfants – Anthony, Anouchka et Alain-Fabien Delon – se retrouvent au cœur d'une bataille judiciaire autour de son testament. Cette situation familiale tendue n'est pas nouvelle : les différends entre les enfants étaient déjà apparents du vivant de l'acteur. Toutefois, avec l'ouverture de sa succession, ces tensions ont pris une tournure juridique, à travers notamment une action en annulation du testament de 2022, intentée par Alain-Fabien Delon contre sa sœur Anouchka et son demi-frère Anthony.

Le cœur du litige porte sur une modification testamentaire qui aurait fait d'Anouchka Delon l'unique détentrice du droit moral sur l'œuvre de leur père, ainsi que sur une donation controversée concernant la société Alain Delon International Distribution, chargée de gérer les droits d'image et d'auteur de l'acteur. Alain-Fabien conteste la validité de ces dispositions, invoquant notamment l'altération des facultés mentales d'Alain Delon au moment de la rédaction du testament.

Ce cas met en lumière les conditions strictes dans lesquelles un testament peut être contesté ou annulé en droit français. Car si le droit garantit à chacun la liberté de disposer de ses biens après sa mort, cette liberté s'exerce dans un cadre légal précis, et les héritiers peuvent saisir la justice s'ils estiment que ce cadre a été violé.

Dès lors, quelles sont les conditions légales permettant d'annuler un testament en France ? Et comment l'affaire de la succession d'Alain Delon illustre-t-elle ces principes ? L'étude de cette affaire médiatique nous permet d'éclairer les règles juridiques qui encadrent la contestation d'un testament, entre respect de la volonté du défunt et protection des héritiers.

# **I. Les fondements juridiques de l'annulation d'un testament**

## **A. Le principe de liberté testamentaire et ses limites**

Le droit français reconnaît à toute personne majeure, saine d'esprit, la liberté de rédiger un testament pour organiser la transmission de tout ou partie de ses biens après son décès. Cette liberté est encadrée par plusieurs règles, dont notamment :

- Le respect de la réserve héréditaire, qui garantit une part minimale du patrimoine aux héritiers dits "réservataires" (enfants, notamment). (1)
- L'interdiction de léser ces héritiers au-delà de la quotité disponible.
- Le respect des formes légales de testament (olographe (Code civil, art. 968), authentique, mystique (Code civil, art. 976)). (2)

Cependant, cette liberté est conditionnée à la capacité juridique du testateur au moment de l'acte. C'est précisément sur ce point que se focalise la contestation engagée par Alain-Fabien Delon, qui soutient que son père n'était pas en état de discernement suffisant en 2022 pour comprendre la portée des actes qu'il signait.

Ainsi, même si un testament est rédigé dans les formes légales, il peut être annulé a posteriori si des vices de fond sont démontrés.

## **B. Les causes de nullité d'un testament**

Le Code civil prévoit plusieurs motifs de nullité d'un testament, classés en deux grandes catégories : les nullités de forme et les nullités de fond.

## **1. Nullités de forme :**

Elles concernent le non-respect des règles juridiques de rédaction d'un testament :

- Pour un testament olographe : il doit être entièrement écrit, daté et signé de la main du testateur.
- Un testament authentique doit être dicté devant notaire, en présence de témoins.
- Le testament mystique : c'est une formule originale extrêmement rare par laquelle le testateur remet solennellement à un notaire un document en déclarant qu'il s'agit de son testament. Le notaire constate cette remise et cette déclaration dans un acte dénommé procès-verbal de suscription (Code civil, art. 976). Ce testament peut avoir été rédigé avec l'aide du notaire. Il bénéficie comme le testament authentique reçu par le notaire d'une confidentialité et d'une sécurité absolue. Il peut être inscrit au Fichier central des dernières volontés ;
- Le testament international : s'il existe un élément d'extranéité (nationalité différente du domicile par exemple) le testament, pour être exécutable dans tous les pays liés par les conventions relatives aux testaments internationaux, pourra être établi par un notaire en présence de deux témoins (L. n° 94-337, 29 avr. 1994).

Une irrégularité dans ces éléments peut entraîner l'annulation du testament.

## **2. Nullités de fond :**

Elles concernent la capacité du testateur au moment de la rédaction, ou encore l'existence de pressions ou manipulations :

Altération des facultés mentales (démence, maladie neurologique, affaiblissement cognitif...). (3)

Violence morale, abus de faiblesse, ou encore manœuvres frauduleuses exercées sur le testateur.

L'influence excessive d'un héritier, parfois qualifiée de captation d'héritage.

Dans le cas d'Alain Delon, l'avocate d'Alain-Fabien avance précisément un défaut de discernement de l'acteur au moment du testament de 2022. Il s'agirait donc d'une nullité de fond, si les juges estiment que l'acteur n'était plus capable de prendre une décision éclairée.

## **II. L'illustration des conditions d'annulation dans l'affaire Alain Delon**

### **A. Le testament de 2022 et la notion de discernement**

Le testament rédigé en 2022 est au cœur du conflit. Contrairement au testament de 2015, qui partageait la fortune en respectant la réserve héréditaire (50 % pour Anouchka, 25 % pour chacun des deux fils), celui de 2022 octroierait à Anouchka le droit moral exclusif sur l'œuvre de son père.

Le droit moral, bien qu'extrapatrimonial, a une valeur symbolique et économique importante, notamment pour une personnalité publique. En contestant cette clause, Alain-Fabien remet en cause non seulement la répartition des droits, mais aussi la lucidité de son père au moment de la signature.

Selon sa défense, l'état de santé d'Alain Delon en 2022 alors

âgé de 87 ans était incompatible avec un acte de disposition clair et volontaire. S'il est prouvé que le testateur souffrait de troubles cognitifs, le tribunal pourrait considérer que le testament est nul pour défaut de consentement.

Ce point fait écho à une jurisprudence constante : un testament peut être annulé si une altération des facultés mentales est médicalement prouvée, y compris sans mise sous tutelle ou curatelle préalable.

## **B. Donation d'entreprise et éventuel abus de faiblesse**

Outre le testament, Alain-Fabien conteste également une donation réalisée au profit de sa sœur Anouchka, concernant la société Alain Delon International Distribution.

Cette entreprise gère les droits patrimoniaux et d'image de l'acteur, et sa transmission pourrait représenter une part importante de l'héritage culturel et financier.

Si la donation est jugée comme ayant été faite dans un contexte de fragilité psychique du père, et que la sœur est perçue comme ayant exercé une influence dominante (notamment en raison d'une préférence paternelle affirmée publiquement), cela pourrait constituer un abus de faiblesse.

Ce motif, inscrit à l'article 223-15-2 du Code pénal, peut être invoqué en droit civil pour faire annuler un acte juridique, notamment une donation. (4)

Là encore, le juge devra évaluer si le consentement du défunt a été vicié, ou si la bénéficiaire a profité de la vulnérabilité du testateur.

Si vous rencontrez des difficultés d'ordre successoral ou pour faire valoir vos droits, le cabinet d'Avocats Murielle CAHEN peut vous accompagner à chaque étape de vos démarches, tant

administratives que judiciaires.

Sources :

1. Cour de cassation, civile, Chambre civile 1, 25 septembre 2013, 12-25.160, Publié au bulletin – Légifrance
2. Cour de cassation, Assemblée plénière, 17 janvier 2025, 23-18.823, Publié au bulletin – Légifrance
3. Cour de cassation, civile, Chambre civile 1, 6 mars 2013, 12-17.360, Publié au bulletin – Légifrance
4. Article 223-15-2 – Code pénal – Légifrance